

Become a Friend

GRECE du NORD

Trésors de la Macédoine

Du 25 mai au 1 juin 2027



Preference

TERRE D'ALEXANDRE LE GRAND, LA MACÉDOINE GRECQUE SE DÉCOUVRE ENTRE LES RIVAGES DE LA MER ÉGÉE ET LES MONTAGNES BALKANIQUES, AU FIL DE VINGT-CINQ SIÈCLES D'HISTOIRE...

A l'écart des circuits touristiques, la Macédoine grecque, berceau d'Alexandre le Grand, offre le visage d'une Grèce authentique aux parfums d'Orient ainsi que des paysages magnifiques entre mer Egée et montagnes balkaniques. Et quel patrimoine !

Thessalonique byzantine et ottomane, les tombes royales hellénistiques de Vergina, le sanctuaire de Dion consacré à Zeus, la puissante cité antique d'Amphipolis, le site de Philippes traversé par la fameuse Via Egnatia qui reliait l'Albanie à Constantinople, Kastoria la ville aux 72 églises, les monastères du Mont-Athos qui s'abordent par une jolie croisière sur le Golfe de l'Aghion Oros...

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

Une croisière le long de la presqu'île du Mont-Athos

Une balade en barque sur le grand lac de Prespa

SAISON

Mai est le mois idéal pour découvrir la Macédoine

VISITES

Des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Mont-Athos et ses monastères hors du temps

Thessalonique, carrefour des civilisations

LOGEMENT

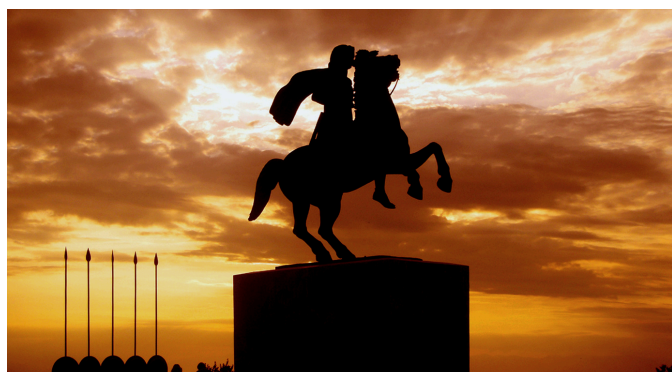
Des hôtels 4 et 5 de tout confort et de charme*

ACCOMPAGNEMENT

*La guidance de l'historienne de l'Art & guide conférencière
Katherine Vanderhaeghe*

PRIX PRESTO

*Un prix préférentiel (-155€) pour toute inscription
avant le 15/01 soit : 2.965 € par personne*



CARTOGRAPHIE



VOTRE CONFERENCIERE

KATHERINE VANDERHAEGHE **GUIDE CONFERENCIERE**

Titulaire d'un Doctorat en Archéologie et en Histoire de l'art à l'Université de Louvain, elle entretient depuis un premier séjour d'étude à Florence, une véritable passion pour l'Italie, sa culture, sa langue et sa cuisine. Elle décide alors de faire du voyage et de la découverte des œuvres in situ, son métier.



Tour à tour, guide conférencière, auteur de plusieurs guides culturels aux éditions Hachette (notamment les Guides bleus Toscane et Venise), commissaire d'expositions et travel designer, elle considère le voyage comme une suite de rencontres privilégiées et de partage de connaissances.

Des années d'expérience comme guide conférencière en Italie, en Grèce, en Turquie et au Proche-Orient lui permettent d'établir un pont entre l'Occident et l'Orient et de jongler avec l'histoire, l'esthétique, et les religions dans un dialogue spontané et amical avec ses interlocuteurs.

VOTRE PROGRAMME

MARDI 25 MAI

BRUXELLES ✈ MUNICH ✈ THESSALONIQUE

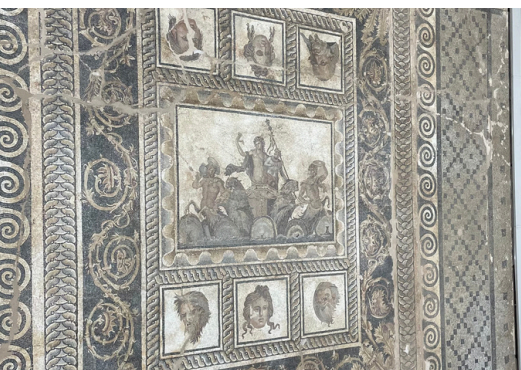
En matinée, vol depuis Bruxelles Zaventem vers Thessalonique via Munich avec la compagnie aérienne Lufthansa. Arrivée en fin d'après-midi.

Transfert vers Thessalonique.

Thessalonique, débouché naturel des Balkans, est une ville portuaire du golfe Thermaïque sur la mer Égée et la 2^e ville la plus peuplée de Grèce. Cette grande cité cosmopolite fondée par Cassandre, roi de Macédoine au IV s. av. J.-C., fut sous le César Galère, une place forte romaine sur la Via Egnatia, laquelle reliait le Bosphore aux rives de la Méditerranée. Elle conservé de nombreux vestiges de son histoire romaine, byzantine et ottomane, malgré le grand incendie qui détruisit une grande partie de la ville basse en 1917.

Installation, dîner et nuit à l'Hotel Excelsior 5*.





MERCREDI 26 MAI

THESSALONIQUE – DION – KASTORIA

Départ vers l'ouest, en direction du site antique de **Dion**, dominé par le mont Olympe, demeure des dieux grecs (82 km). **Visite du site et du musée archéologique.**

Dédié à Zeus, Dion fut le cadre de concours athlétiques et de représentations théâtrales instaurés dès la fin du Ve s. av. J.-C. par le roi macédonien Archélaos. Embellie sous Alexandre le Grand, puis à l'époque romaine, la cité se dota de sanctuaires consacrés à Déméter, Zeus et Isis, d'un théâtre, d'un odéon, de thermes et de villas ornées de remarquables mosaïques, dont la célèbre villa de Dionysos.

L'intéressant musée archéologique rassemble les statues, stèles, mosaïques et objets mis au jour sur le site et dans ses environs, offrant un précieux éclairage sur la vie religieuse, artistique et quotidienne de l'ancienne cité.

Déjeuner en cours de route.

Continuation vers Kastoria, ville singulièrement préservée, bâtie sur une presqu'île qui s'avance dans les eaux paisibles du lac Orestiada, aux confins de l'Albanie et de la Macédoine du Nord.

La route traverse de magnifiques paysages montagneux avant de rejoindre cette cité longtemps prospère grâce au commerce des fourrures.

Première découverte de la **vieille ville** lors d'une promenade à pied, à travers un remarquable patrimoine byzantin et ottoman. Kastoria conserve une trentaine d'églises byzantines et post-byzantines, ainsi que de belles demeures de notables, les *archontika*, qui témoignent de la prospérité de la cité aux XVIIIe et XIXe siècles.

Cette ancienne place forte byzantine, établie sur un promontoire rocheux dominant les eaux du lac Orestiada, est encadrée par les monts Grammos et Vitsi. Au Moyen Âge, Kastoria, surnommée la « ville aux cent églises » en raison de la richesse de son patrimoine religieux, fut conquise par les Ottomans en 1387. Elle devint ensuite un important centre du commerce de la fourrure, activité qui demeure encore aujourd'hui une composante emblématique de son identité et de son économie.

Installation, dîner et nuit au **Limneon Resort & Spa 4*** (2 nuits).

JEUDI 27 MAI

KASTORIA – LAC DE PRESPA – KASTORIA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la découverte de deux ou trois des nombreuses églises byzantines de Kastoria, principalement concentrées dans la ville haute. Selon les possibilités d'ouverture, visite notamment de la Panaghia Koubelidiki (XI^e s.) et de l' Agios Nikolaos tou Kasnitzis (XII^e s.), remarquables par la qualité et la richesse de leurs peintures murales, qui témoignent de l'importance de Kastoria comme foyer artistique de la Macédoine médiévale.

Départ vers le **parc national des lacs de Prespa**, vaste espace naturel partagé par la Grèce, l'Albanie et la Macédoine du Nord. À quelques 850 m d'altitude, les lacs sont enchâssés dans un cadre spectaculaire de montagnes balkaniques culminant entre 1 500 et 2 150 m..

Cette zone protégée, classée comme réserve de biosphère par l'UNESCO, constitue un biotope unique avec 1 500 plantes différentes et quelques 250 oiseaux nichant autour des lacs, tels le cormoran de Dalmatie, le cormoran pygmée et des pélicans.

Route vers Psaradès, petit village de pêcheurs blotti au fond d'une crique du Grand Prespa (Megali Prespa).

Déjeuner libre en cours de visite.

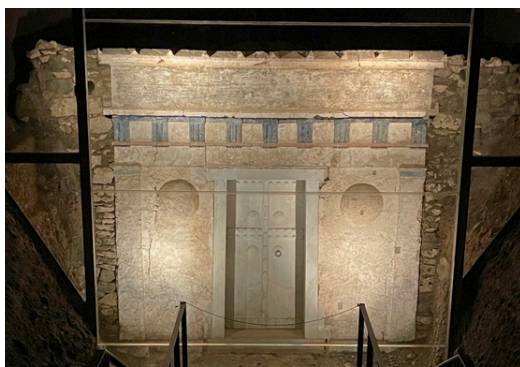
Une excursion en bateau à moteur permettra de découvrir les rives sauvages du lac et les ermitages rupestres ornés de fresques qui témoignent de la longue tradition monastique de la région. Poursuite vers **Agios Achilleos** et **Agios Germanos**, villages préservant un patrimoine religieux et architectural caractéristique de cette région reculée de la Macédoine grecque

Agios Germanos, un village pittoresque qui domine les lacs, conserve de très belles maisons traditionnelles. La petite église ornée de fresques du XI^e s. abrite la tombe de Saint-Germanos, patriarche de Constantinople au VIII^e s. (visite de l'intérieur sous réserve d'ouverture).

Sur l'îlot d'Agios Achilleos, accessible par un ponton flottant (1 km, 30 min. de marche), on verra des buffles semi sauvages, l'église saint-Georges du XV^e s. et les ruines de la basilique Saint-Achille où fut inhumé Samuel, tsar des bulgares au XI^e s.

Retour à Kastoria. Dîner et nuit à voter hôtel.





VENDREDI 28 MAI

KASTORIA – VERIA – VERGINA – THESSALONIQUE

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ à la découverte du **monastère de la Panagia Mavriotissa** située en bordure du lac.

Consacrée à la Dormition de la Vierge, cette basilique est ornée de fresques des XIIe et XIIIe s., parmi les plus beaux témoignages de l'art byzantin de la région. À l'extérieur, on remarquera une rare représentation des empereurs byzantins ainsi que l'Arbre de Jessé.

Départ pour **Vergina**, l'ancienne Aigai, première capitale du royaume de Macédoine, et visite du **Grand Tumulus**, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

*Sous le tumulus furent mises au jour, en 1977, plusieurs tombes royales macédoniennes, témoins de la richesse et du raffinement de la civilisation macédonienne au IVe s. av. J.-C. La crypte, aujourd'hui aménagée en musée, abrite notamment la **Tombe de Philippe II**, père d'Alexandre le Grand, dont la chambre funéraire, fermée par une porte en marbre, a livré de fabuleux trésors d'or, d'argent et d'ivoire.*

Déjeuner dans un restaurant local.

Route pour **Véria**, l'antique Bérée, également surnommée la « seconde Jérusalem », dont le patrimoine témoigne d'une histoire plurimillénaire particulièrement riche.

Saint Paul séjourna à Véria au Ier siècle pour y prêcher la nouvelle foi. Visite de l'ancienne cathédrale métropolitaine, élevée à la fin du XIe siècle sur les vestiges d'une basilique paléochrétienne. Les fragments de fresques et de mosaïques qui subsistent évoquent le passé mouvementé de l'édifice, au gré des conquêtes et des transformations qu'il connut au fil des siècles.

Continuation vers Thessalonique (70 km).

Installation, dîner et nuit à l'hôtel Excelsior 5* (2 nuits).

SAMEDI 29 MAI

THESSALONIQUE

La journée est consacrée à la visite des quartiers historiques de Thessalonique.

Visite du musée archéologique réputé pour ses collections de bijoux et de vases en or et en argent dont le cratère de Derveni, découverts sur les sites de Macédoine.

Les collections de ce musée constituent un précieux témoignage de la culture matérielle de la Macédoine antique. De l'époque archaïque à la période romaine, sculptures, inscriptions, objets funéraires et productions artisanales permettent notamment de suivre l'évolution des pratiques sociales et religieuses, ainsi que les formes d'expression et de représentation du pouvoir dans le royaume macédonien.

Continuation des visites dans **la ville basse**, à la découverte du **quartier franc**, réaménagé en 2016, où se côtoyaient, à l'époque ottomane, les communautés grecque orthodoxe, catholique et juive.

Un arrêt au **marché de Kapani** précédera ensuite la **visite de plusieurs des plus remarquables églises byzantines de Thessalonique**, parmi les quinze édifices inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

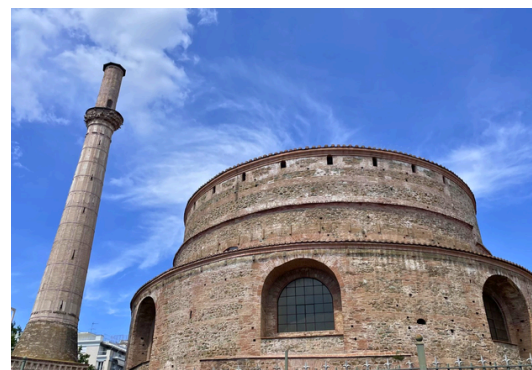
*L'église **Agios Demetrios**, dédiée dès le VI^e siècle au saint patron de Thessalonique, fut plusieurs fois remaniée au cours de son histoire. Elle conserve un remarquable ensemble de mosaïques à fond d'or et de peintures murales, tandis que sa crypte, aménagée dans les vestiges de l'édifice paléochrétien, abrite notamment des éléments de marbres antiques.*

*Consacrée à la Sagesse divine, comme la Sainte-Sophie de Constantinople, l'église **Agia Sofia** adopte un plan de basilique à coupole, caractéristique de l'architecture religieuse byzantine. Son décor conserve notamment une imposante mosaïque du Christ datant de la fin du IX^e siècle et une Vierge à l'Enfant du XI^e siècle, complétées par des peintures murales dans le narthex.*

*Plus intimiste, **Panagia Chalkeion***, édifée en 1028, offre un bel exemple de l'église à plan en croix grecque inscrite surmontée d'une coupole. Ses peintures murales illustrent notamment les Douze Grandes Fêtes du calendrier liturgique orthodoxe, selon un programme iconographique caractéristique de l'art byzantin du XI^e siècle *(visite sous réserve d'ouverture).*

Déjeuner dans un restaurant local.





Par la via Egnatia, ancienne voie romaine qui traverse Thessalonique, on rejoint l'**Arc de Galère** et la **Rotonde**, deux monuments majeurs de l'époque romaine tardive, situés à proximité des anciens remparts et inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

*Érigé en 305, l'**Arc de Galère** est orné de bas-reliefs célébrant les victoires remportées par l'empereur Galère sur les Perses. Partie d'un vaste ensemble monumental associé au palais impérial, il témoignait de la puissance de la Tétrarchie et de la place stratégique de Thessalonique.*

*Destinée à l'origine à devenir le mausolée de Galère, la **Rotonde** fut finalement transformée en église dédiée à saint Georges, puis en mosquée à l'époque ottomane. Son vaste espace intérieur conserve d'importants fragments de mosaïques à fond d'or, parmi les témoignages les plus précieux de la première période de l'art chrétien monumental.*

Puis, nous rejoindrons en car la **ville haute**, qui domine Thessalonique et offre de belles perspectives sur la ville, le golfe Thermaïque et, par temps clair, jusqu'au mont Olympe.

*Visite du **monastère de Vlatades** (sous réserve d'ouverture), dont l'église de la Transfiguration du Sauveur conserve de remarquables peintures murales du XIV^e siècle, précieux témoignages de l'art byzantin à l'époque des Paléologues.*

Une promenade à pied dans les rues escarpées de la ville haute permettra ensuite de découvrir, au fil des jardins et des passages ombragés, de belles demeures traditionnelles datant de l'époque ottomane.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

DIMANCHE 30 MAI

THESSALONIQUE - AMPHIPOLIS - PHILIPPES - KAVALA

Le matin, route vers **Amphipolis** (100 km), importante cité antique, fondée par les Athéniens avant d'être conquise par Philippe II et intégrée au royaume de Macédoine.

Visite du site archéologique.

Fondée au Ve siècle av. J.-C. par les Athéniens, sur les rives du Strymon, Amphipolis conserve notamment d'imposants vestiges de ses remparts, longs de 7,5 km.

Sur l'acropole, plusieurs basiliques paléochrétiennes témoignent également de la prospérité de la cité à l'époque byzantine, avec leurs remarquables pavements de mosaïques et de marbre.

Continuation vers **Philippes** site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, traversé par la fameuse **Via Egnatia** qui reliait Dyrrachion, port albanais, à Constantinople.

Visite du site archéologique.

C'est à Philippes que se déroula, en 42 av. J.-C., la célèbre bataille qui opposa Octave et Marc Antoine aux meurtriers de Jules César. Quelques décennies plus tard, en 49, Saint-Paul y prêcha et y fonda l'une des premières communautés chrétiennes d'Europe. Fondée par Philippe II de Macédoine, la cité connut ensuite un important essor aux époques romaine puis byzantine. La visite du site permettra notamment de découvrir le théâtre antique, le forum, une citerne, plusieurs basiliques paléochrétiennes ainsi que le quartier épiscopal.

Déjeuner en cours de visite. Poursuite vers **Kavála** (20 km), séduisante cité aux accents orientaux, installée sur un éperon rocheux pointé vers la mer. C'est ici que naquit, en 1764, Méhémet Ali, le futur pacha d'Égypte.

Balade à pied dans la vieille ville d'époque ottomane dominée par la citadelle (kastro). Dans la partie haute, découverte (extérieur) de la maison natale de Méhémet Ali et de l'impressionnant aqueduc de Kamares, édifié sous le règne de Soliman le Magnifique.

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Lucy 5*** (1 nuit).





LUNDI 31 MAI

KAVALA – OURANOPOLIS  **MONT ATHOS – THESSALONIQUE**

Départ matinal en car en direction d'Ouranopolis où nous embarquerons pour une mini croisière en bateau (3h00 environ) le long de la **presqu'île du Mont Athos**.

Découverte depuis la mer de cette république théocratique, peuplée depuis un millénaire exclusivement de moines et d'anachorètes et strictement interdite aux femmes.

Pendant la navigation, vous aurez des vues spectaculaires sur quelques-uns des vingt monastères qui s'élèvent tantôt au bord de l'eau, tantôt sur des hauteurs parmi les paysages boisés : Docheiariou, Pantéléïmon, seul monastère russe signalé par ses coupoles à bulbes, Simonos-Pétra dressé audacieusement sur un rocher vertigineux, Dionysiou suspendu au-dessus de la mer, Konstamonitou...

Déjeuner à Ouranopolis.

L'après-midi, route vers Thessalonique (130 km).

Dîner et nuit à l'hôtel Excelsior.

MARDI 1 JUIN

THESSALONIQUE  **ZURICH**  **BRUXELLES**

Début de matinée libre.

Départ vers l'aéroport en fin de matinée. Envol vers Bruxelles via Zurich avec la compagnie Swiss Air.

Arrivée à Bruxelles en fin de journée

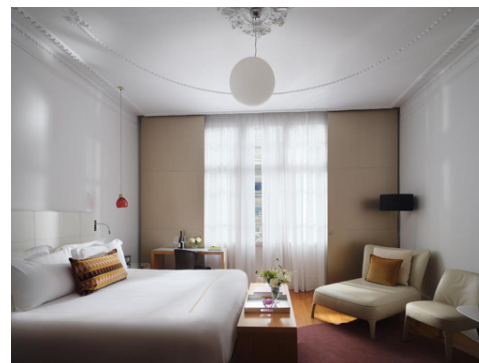
– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HOTEL EXCELSIOR 5* - THESSALONIQUE

NOMBRE DE NUITEES : 1 + 2 + 1

Cet hôtel classé parmi les meilleurs Small Luxury hotels of the World occupe un immeuble historique de 1924 entièrement rénové en 2009. Mélange parfait de tradition et de modernité, il bénéficie d'une situation centrale dans la ville basse, à la fois proche du front de mer, du quartier branché de Ladadika et des principaux monuments de l'ancienne ville romaine et byzantine.



LIMNEON RESORT & SPA 5* - KASTORIA

NOMBRE DE NUITEES : 2

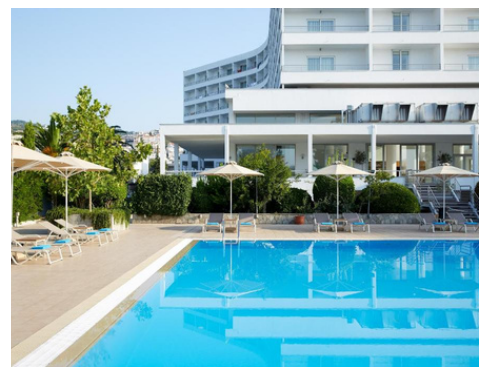
Installé dans un vaste domaine en bordure du lac de Kastoria, le Limneon Resort & Spa offre un cadre agréable pour séjourner dans la région. Ses deux bâtiments, entourés de jardins, s'ouvrent largement sur le paysage lacustre et les montagnes de Macédoine occidentale. L'établissement dispose également d'un spa et de plusieurs espaces de détente.



HOTEL LUCY 4* - KAVALA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé à 2 km du port de Kavala, cet établissement moderne offre des chambres de grand confort dont certaines avec vue sur mer. Le restaurant propose un petit-déjeuner buffet avec spécialités locales. Un plongeon dans la piscine extérieure sera le bienvenu en fin de journée.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens de nationalité belge doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Attention, les visites des sites archéologiques, des petites villes et des villages se font à pied. Afin d'assurer le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une bonne mobilité.

L'hôtel Excelsior situé à Thessalonique ne possède pas de chambre TWIN (2 lits).

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/01	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.965 €
☐ A PARTIR DU 16/01	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.120 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	640 €	

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols internationaux en classe économique à bord des compagnies Lufthansa & SWISS Air
- ✍ Les taxes aériennes (à ce jour +/- 188,68 € sous réserve de modifications par les taxes aériennes)
- ✍ Les taxes de séjour
- ✍ Le logement en chambre double standard et petit déjeuner dans les hôtels 5* et 4* mentionnés (ou similaires)
- ✍ Le transport en autocar privé climatisé.
- ✍ La pension complète (hors boissons) excepté le déjeuner du 27 mai
- ✍ Les visites et excursions en bateau prévues au programme
- ✍ Les services d'un guide local parlant français
- ✍ L'accompagnement ainsi que le guidage de votre guide-conférencière Katherine Vanderhaeghe durant tout le séjour
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les éventuelles modifications de taxes aériennes
- ✍ Le déjeuner du 27 mai

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 26/08/2026

Become a Friend

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 1 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 2 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

☐ JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

☐ JE SOUHAITE RENOUVELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
☐ Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
☐	Individuel	€ 50	€ 45
☐	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
☐ Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
☐ Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
☐ Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
☐ Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
☐	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE POUR ACCORD : _____

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

GRECE DU NORD - TRESORS DE LA MACEDOINE

DU 25 MAI AU 1 JUIN 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS)* ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

*A l'exception de l'hôtel Excelsior à Thessalonique qui ne dispose pas de chambre TWIN (2 lits)

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 15/01** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.965 €**

☐ **A PARTIR DU 16/01** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.120 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **640 €**

*Si je ne suis pas membre des Amis des Musées Royaux Des Beaux-Arts de Belgique je m'engage à y adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion et en le renvoyant à l'adresse suivante : RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

GRECE DU NORD - TRESORS DE LA MACEDOINE

DU 25 MAI AU 1 JUIN 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier
- *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **25 avril 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : MACEDOINE GREQUE - D.4078

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.